

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 829**12 août 2004****SOMMAIRE**

A.T.T.C. Registrars, S.à r.l., Luxembourg	39766	FSA International S.A.H., Luxembourg	39755
Actaris Metering Systems S.A., Luxembourg	39770	G. Scheuer, S.à r.l., Ehlange-sur-Mess	39749
AKH Luxco, S.C.A., Luxembourg	39764	GDL Invest S.A., Luxembourg	39790
APW Finance (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	39770	Geofinance, S.à r.l., Mamer	39750
Aqua Culture Luxembourg S.A.H., Luxembourg	39765	GIP Invest S.A., Luxembourg	39755
Arkham S.A., Luxembourg	39755	GIP Invest S.A., Luxembourg	39754
Atmosfaehr S.A.H., Luxembourg	39786	Home Restaurants Service, S.à r.l., Luxembourg	39788
Atria Invest S.A., Luxembourg	39747	Horizon Holding S.A., Luxembourg	39779
Auto-Commercial, S.à r.l., Pontpierre	39772	Iberconseils S.A., Frisange	39786
Bandar Holding S.A.H., Luxembourg	39764	IIG Holding S.A.H., Luxembourg	39765
Basal S.A., Luxembourg	39756	Imfin Luxembourg S.A., Luxembourg	39789
Basal S.A., Luxembourg	39758	Imfin Luxembourg S.A., Luxembourg	39789
Belgo Trade S.A., Luxembourg	39752	Imfin Luxembourg S.A., Luxembourg	39789
Belle-Vue, S.à r.l., Kayl	39788	Imfin Luxembourg S.A., Luxembourg	39789
Benny Investments S.A., Luxembourg	39780	International Dynalux S.A.H., Luxembourg	39765
Benny Investments S.A., Luxembourg	39788	International Vineyards Partners S.A., Luxembourg	39748
C.I. 2 S.A., Luxembourg	39766	JBB Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	39771
C.I.I. Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	39780	Juvaco S.A.H., Luxembourg	39751
C.M.R.I. - Lux S.A., Luxembourg	39753	KoSa Capital Investments S.N.C., Luxembourg	39767
C.M.R.I. - Lux S.A., Luxembourg	39753	Kraftwerk Holding S.A., Luxembourg	39779
Chamelle S.A.H., Luxembourg	39787	Little Rock International S.A., Luxembourg	39772
Chauffage Sanitaire François Kieffer, S.à r.l., Moutfort	39749	Little Rock International S.A., Luxembourg	39772
Cocoon Flat S.A., Diekirch	39769	Lux. V.O. S.A., Luxembourg	39773
Cocoon Flat S.A., Diekirch	39770	M P K Shop, S.à r.l., Luxembourg	39758
CSC Kieffer, S.à r.l., Moutfort	39749	M.T.P., S.à r.l., Luxembourg	39788
D&B Constructions S.A., Luxembourg	39772	MAO Holdings S.A., Luxembourg	39770
Dakarinvest S.A., Luxembourg	39752	Maarik S.A., Luxembourg	39778
Dollmar S.A., Luxembourg	39767	Maarik S.A., Luxembourg	39778
Euro - Consulting and Software S.A., Luxembourg	39750	Malloru Ventures S.A., Luxembourg	39783
Eurotouristic S.A., Luxembourg	39766	Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg	39780
Ewald Giebel-Luxembourg, G.m.b.H., Dudelange	39767	Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg	39780
Fairfax Emerging Markets S.A., Luxembourg	39747	Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg	39780
Fairfax Emerging Markets S.A., Luxembourg	39747	Matimmo Holdings S.A., Luxembourg	39748
Fidisport International S.A., Luxembourg	39768	Matimmo Holdings S.A., Luxembourg	39748
Fiparic S.A.H., Senningerberg	39777	Matimmo Holdings S.A., Luxembourg	39748
Fiparic S.A.H., Senningerberg	39778	Medinger, Agence Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	39766
Fortune Chaussures Européennes S.A., Senningerberg	39778	Mires S.A., Luxembourg	39759
Frabel Holding S.A., Luxembourg	39752	Modern Properties S.A., Luxembourg	39792

Modern Properties S.A., Luxembourg	39792	Sentry Equity S.A., Luxembourg	39747
Monteria S.A., Luxembourg.	39748	Shapan Investment S.A.H., Luxembourg	39765
Neuenfelde Navigation A.G., Luxembourg	39787	Sico S.A.H., Luxembourg	39764
Nicolas International Holding S.A., Luxembourg .	39746	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Lu-	
Oberheim S.A., Capellen	39771	xembourg	39777
Optiklux S.A., Esch-sur-Alzette.	39746	Société de Participations Silver S.A., Luxem-	
Optiklux S.A., Esch-sur-Alzette.	39746	bourg	39773
Optique W & P, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	39791	Sofichem S.A., Luxembourg.	39772
Peinture Lacour, S.à r.l., Luxembourg	39749	Sojac Distributions S.A., Luxembourg	39787
Pizza Express, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	39783	Stintec S.A., Luxembourg	39778
Power Holding S.A., Luxembourg.	39750	Sunningdale Properties II S.A., Luxembourg	39766
Pozzo International S.A.	39767	Sunrise Developments Holding S.A., Luxembourg	39751
Pozzo International S.A.	39767	Tanatos Invest S.A., Luxembourg	39774
Premier Farnell International, S.à r.l., Luxem-		Tiboon S.A., Remerschen.	39788
bourg	39752	Topstar Shipping and Trading S.A., Luxembourg .	39790
Protos S.A., Luxembourg.	39751	Topstar Shipping and Trading S.A., Luxembourg .	39790
QG S.A., Luxembourg	39773	UBP Money Market Fund, Sicav, Luxembourg . . .	39771
QG S.A., Luxembourg	39774	Van Geet Derick & Co, Réviseurs d'entreprises,	
S.E.T.S. S.A., Société d'Etudes et de Travaux		S.à r.l., Luxembourg	39786
Spéciaux, Luxembourg	39751	W.A.A.T. Holding S.A., Luxembourg	39790
Schneider E., S.à r.l., Luxembourg	39749	Yarkan S.A., Luxembourg	39781
Sentry Equity S.A., Luxembourg.	39747		

OPTIKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 64.061.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049684.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

OPTIKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 64.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 7 juin 2004 que:

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Franck Ruban, opticien-lunetier, demeurant à Esch-sur-Alzette a été confirmé.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049682.3/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

NICOLAS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049679.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

ATRIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 88.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049189.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

FAIRFAX EMERGING MARKETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.895.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048785.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

FAIRFAX EMERGING MARKETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.895.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048784.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SENTRY EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.905.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048786.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SENTRY EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.905.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048787.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

INTERNATIONAL VINEYARDS PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.597.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048783.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 29.515.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signatures.

(048790.3/655/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 29.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signatures.

(048789.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 29.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signatures.

(048788.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MONTERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.952.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 10 juin 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour MONTERIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048895.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PEINTURE LACOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 47A, rue des Trévires.
R. C. Luxembourg B 80.492.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(048818.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SCHNEIDER E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 6, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 82.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(048819.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

G. SCHEUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 41.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(048820.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

CHAUFFAGE SANITAIRE FRANÇOIS KIEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 57.218.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR4686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(048821.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

C S C KIEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 35.931.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR4689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(048822.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

EURO - CONSULTING AND SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.257.

Suite au Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 2 juillet 2003 et suite à l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 30 mars 2004:

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Christophe Veynachter, directeur financier, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 17, rue Compesporte.
- Monsieur Martin Merten, contrôleur financier, demeurant à F-57480 Apach, 3, impasse des anémones.
- Monsieur Mahdi Chlouti, analyste-programmeur, demeurant à F-54310 Homécourt, 6, rue Emile Zola.

M. Mahdi Chlouty est nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société.

Il pourra engager la société par son unique signature dans le cadre de ce mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048887.4/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

POWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.000.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 14 juin 2004 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société CRITERIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour POWER HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048897.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GEOFINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 42.582.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 186 du 14 avril 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1999, acte publié au Mémorial C n° 638 du 24 août 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 667 du 18 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 87 du 6 février 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1532 du 24 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour GEOFINANCE S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(049181.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SUNRISE DEVELOPMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.201.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 15 juin 2004 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour SUNRISE DEVELOPMENTS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048900.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PROTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.964.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 14 juin 2004 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour PROTOS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048901.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

JUVACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 51.075.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048923.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

S.E.T.S. S.A., SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX SPECIAUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.646.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049142.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PREMIER FARNELL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.762.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2004

1. Les mandats des gérants:

1- Mr Andrew Fisher, directeur financier, demeurant à Leeds (Grande-Bretagne)

2- Mr Andrew Kinghorn, superviseur financier, demeurant à Munich (Allemagne)

3- Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg

sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048912.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BELGO TRADE, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 77.550.

Extrait des résolutions écrites du Conseil d'Administration

ad2) Monsieur Roland Schroeder avec adresse professionnelle au 18-20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé directeur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Claude Lecomte, directeur démissionnaire.

La signature du directeur, conjointement avec celle d'un administrateur ou d'un fondé de pouvoir engagera valablement la société pour toutes les affaires.

Ces résolutions sont prises avec effet au 3 mars 2004.

Pour extrait conforme

M. Ruppert

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048922.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

FRABEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 30.843.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048924.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

DAKARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.080.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049146.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**C.M.R.I. - LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ONC S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.669.

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ONC S.A., ayant son siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.669, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 117 du 15 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Nasri, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Richon, employé privé, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre-Yves Flandroit, administrateur de sociétés, demeurant à B-Marcinelle.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quarante (40) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Changement de la dénomination sociale en C.M.R.I. - LUX S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en C.M.R.I. - LUX S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination C.M.R.I. - LUX S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Nasri, T. Richon, P-Y. Flandroit, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2004, vol. 427, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049304.3/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

C.M.R.I. - LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049305.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

GIP INVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 79.099.

Im Jahre zweitausendundvier, am neunten Juni.
Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind die Aktionäre der GIP INVEST S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 5. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. Januar 2001, Nummer 16. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 24. Februar 2004 Nummer 222.

Die Versammlung wird um 14.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Gérard Pirsch, Bankangestellter, Luxemburg, eröffnet.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Bärbel Frey, Bankangestellte, Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Valérie Closter, Bankangestellte, Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung des Artikels 5:

Hierzu wird vorgeschlagen Artikel 5, Satz 2 und 3 der Satzung ersatzlos zu streichen. Der Artikel beinhaltet nur noch folgenden Satz:

«Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) und ist in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien mit einem Nennwert von tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie eingeteilt.»

2. Änderung der Artikel 11 und 17:

Hierzu wird vorgeschlagen alle Begriffe «unabhängiger Wirtschaftsprüfer» durch «unabhängiger und externer Wirtschaftsprüfer» zu ersetzen.

3. Neuer Artikel 19:

Hierzu wird vorgeschlagen einen neuen Artikel 19 in die Satzung einzufügen mit folgendem Wortlaut:

«Fünf Prozent des Jahresgewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeteilt, dies solange bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die jährliche Generalversammlung entscheidet auf Vorschlag des Verwaltungsrats über die Verwendung des rechtlichen verfügbaren Gewinns der Gesellschaft. Dieser kann vorgetragen, verteilt oder in Rücklagen eingestellt werden.

Gemäss den im Artikel 72-2 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen enthaltenen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interim dividenden auszuzahlen.»

4. Abänderung der Nummerierung der bestehenden Artikel 19 und 20 in Artikel 20 und 21.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in Artikel 5, Satz 2 und 3 der Satzung ersatzlos zu streichen. Artikel 5 der Satzung erhält somit folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) und ist in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien mit einem Nennwert von tausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie eingeteilt.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst alle Begriffe «unabhängiger Wirtschaftsprüfer» durch «unabhängiger und externer Wirtschaftsprüfer» in Artikel 11 und 17 zu ersetzen.

Artikel 11 und Artikel 17 erhalten somit folgenden Wortlaut:

Art. 11. Der Generalversammlung sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates und den unabhängigen und externen Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abzuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c) die Einwilligung in die Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats zu erteilen,
- d) die Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen und externen Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen.
- e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen,
- f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen,
- h) die Gesellschaft aufzulösen

Art. 17. Die Bücher der Gesellschaft werden von einem unabhängigen und externen Wirtschaftsprüfer kontrolliert, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Der Wirtschaftsprüfer ist für eine Dauer bis zu sechs Jahren ernannt; er kann jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers ist möglich

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Artikel 19 in die Satzung einzufügen mit folgendem Wortlaut:
«Fünf Prozent des Jahresgewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeteilt, dies solange bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die jährliche Generalversammlung entscheidet auf Vorschlag des Verwaltungsrats über die Verwendung des rechtlichen verfügbaren Gewinns der Gesellschaft. Dieser kann vorgetragen, verteilt oder in Rücklagen eingestellt werden.

Gemäss den im Artikel 72-2 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen enthaltenen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interim dividenden auszuzahlen.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die bestehenden Artikel 19 und 20 in Artikel 20 und 21 umzunummerieren. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pirsch, B. Frey, V. Closter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2004, vol. 427, fol. 91, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. Juni 2004.

H. Hellinckx.

(049320.2/242/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

GIP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049322.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

FSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.787.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048925.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

ARKHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 79.566.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR5275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signatures

Administrateurs

(049078.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BASAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 76.528.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASAL S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76.528, constituée suivant acte reçu en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 780 du 25 octobre 2000 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gunter Ladirsch, employé privé, demeurant à Trèves (Allemagne).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

«The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquids funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in cooperation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

b) version française:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2.- Conversion de la devise du capital social en euros, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,-, sans création d'actions nouvelles.

4.- Souscription et libération de ladite augmentation de capital.

5.- Fixation de la valeur nominale des 1.000 actions existantes à EUR 31,- chacune.

6.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

7.- Remplacement des administrateurs et du commissaire aux comptes démissionnaires.

8.- Modifications subséquentes des statuts.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

«**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquids funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in cooperation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

b) version française:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social, respectivement du capital autorisé, exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros, au taux officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) et le capital autorisé à EUR 309.866,90 (trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros et quatre-vingt-dix cents).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13,31 (treize euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), tel que résultant de la conversion qui précède, à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans création d'actions nouvelles, ladite augmentation de capital étant à libérer intégralement en numéraire par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

En outre, l'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant décidée a été intégralement libérée en numéraire par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social, par versement à un compte bancaire au nom de la société BASAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 13,31 (treize euros et trente et un cents) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des 1.000 (mille) actions existantes à EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Cinquième résolution

Afin de tenir compte des trois résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les 1^{er} et 3^{ème} alinéas de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.»

«**Art. 3. Paragraph 3.** The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to three hundred and nine thousand eight hundred and sixty-six Euros and ninety cents (EUR 309,866.90).»

b) version française:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

«**Art. 3. Alinéa 3.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 309.866,90).»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir Monsieur Viktor Kouznetsov, Madame Margarita Kouznetsova, Monsieur Gunter Ladirsch et la société LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A., et ce avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée décide en outre de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les administrateurs et le commissaire aux comptes démissionnaires comme suit:

Nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à L-5752 Frisange, 1, Belle-Vue, administrateur-délégué;

b) Monsieur Dieter Feustel, diplômé en gestion d'entreprises, demeurant à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er};

c) Monsieur François Metzler, directeur de banque, demeurant à L-2630 Luxembourg, 99, route de Trèves.

Nouveau commissaire aux comptes:

la société anonyme FIDES INTER-CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. La durée des mandats des trois administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés est fixée à six (6) ans.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Langmantel, G. Ladirsch, J.-M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, vol. 143S, fol. 67, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

M. Thyès-Walch.

(049395.3/233/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BASAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 76.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

M. Thyès-Walch.

(049404.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

M P K SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.532.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049152.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MIRES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 101.305.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mme Laura Colombo, sans état particulier, née à I-Monza, le 20 octobre 1943, demeurant à Milan, 29, via Melzi d'Eril,

ici représentée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 24 mai 2004.

2. M. Giuseppe D'Imporzano, gérant d'entreprise, né à I-Milan, le 7 juin 1941, demeurant à Milan, 29, via Melzi d'Eril, ici représenté par Mme Concetta Demarinis, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 24 mai 2004.

Les précitées procurations, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIRES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 575.750,00 (cinq cent soixante-quinze mille sept cent cinquante Euros), représenté par 287.875 (deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze Euros) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou d'un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 2^{ème} jeudi du mois d'octobre de chaque année à 18.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, la personne qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice ne restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} jeudi du mois d'octobre 2004 à 18.30 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

Mme Laura Colombo, précitée	181.000 actions	EUR 362.000
M. Giuseppe D'Imporzano, précité	106.875 actions	EUR 213.750
Total:	287.875 actions	EUR 575.750

° Les 181.000 actions souscrites par Mme Laura Colombo, précitée, sont libérées intégralement par cette dernière moyennant l'apport pur et simple de la nue propriété de:

1. Un appartement sis à Milan, Italie, 29, via Melzi d'Eril, inscrit au cadastre italien comme suit:

«In Comune di Milano nella casa in via Melzi d'Eril n.29, eretta su area in mappa ai nn.2 e 23 del foglio 306, le seguenti porzioni:

- appartamento, uso abitazione al quarto piano composto di tre locali e servizi con annesso un vano di cantina, box ad uso autorimessa con ingresso da via Peschiera n.5, il tutto censito come segue in catasto fabbricati di detto comune come segue:

- Foglio 308, mappale 23, sub.10, via Melzi d'Eril n.29, z.c.2, cat.A/2, classe 6, vani 7,5, R.C.Euro 1.820,51 (appartamento);
 - Foglio 308, mappale 23, sub.78, via Peschiera n.5, P.S2, z.c.2, cat.C/6, cl.6, mq.13, R.C.Euro 109,44 (box autorimessa).»

2. Un appartement et parking sis à Ragoli, Madonna di Campiglio, condominio «Spinale», inscrit au cadastre italien comme suit:

«In Comune di Ragoli (frazione Madonna di Campiglio) appartamento e box pertinenziale siti nel condominio denominato «Spinale», intavolati alla particella 85:

- sub.16, foglio 8, P.M.5, z.c.2, P.1, cat.A/2, cl.2 vani 5,5, R.C.E.979,98

- sub.10, foglio 8, P.M.5, z.c.2, P.T, cat. C/6 cl.1, mq.14, R.C.E.93,27»

Origine de propriété

L'immeuble ci-avant désigné sis à Milan appartient à l'apporteuse aux termes d'un acte d'acquisition reçu par le notaire Michele Zanuso de Milan en date du 19 mai 1970, n.147738/14025 de son répertoire, transcrit à Milan, le 12 juin 1970, n° 36801/27904.

L'immeuble ci-avant désigné sis à Rigolo appartient à l'apporteuse aux termes d'un acte d'acquisition reçu par le notaire Adele Ricevuti de Sesto San Giovanni, en date du 6 février 1974, n.18090/1764 de son répertoire, transcrit le 22 mars 1974, n° 539/74

Evaluation

Les crédits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société MAZARS S.A. de Luxembourg, en date du 25 mai 2004, dont question ci-après.

° Les 106.875 actions souscrites par M. Giuseppe D'Imporzano, précité, sont libérées intégralement par ce dernier moyennant l'apport pur et simple de la nue propriété de:

1. Un appartement, et parking annexé, sis à Carbonate, Côte, Condominio Valle Verde, Edificio «B», inscrit au cadastre italien comme suit:

«In Comune di Carbonate nell'edificio «B» del Condominio Valle Verde

1° - l'appartamento al piano terreno composto da soggiorno con angolo cottura, una camera, un servizio, porzione di portico e terrazzo, con annesse sul fronte e sul retro piccole porzioni di giardino di pertinenza.

L'appartamento, non ancora classificato nel NCEU, è rappresentato nella planimetria unita alla scheda di dichiarazione presentata all'UTE di Como il 4 giugno 1986 n. 57/9 di protocollo.

Le porzioni di giardino sono da distinguere nel CT, in forza del citato tipo di frazionamento, con i mappali:

n. 2316 (già 2017/h) di Ha. 0.0035

n. 2338 (già 679/g) di Ha. 0.0035

2° - il posto auto realizzato sull'area da distinguere nel CT con il mappale n. 2313, non ancora classificato nel NCEU e rappresentato nella planimetria unita alla scheda di dichiarazione presentata all'DTE di Como il 3 marzo 1987 n. 19/4 di protocollo.»

2. Un appartement sis à Carbonate, Côme, Complesso immobiliare «I Giardini», localité «La Pinetina», via Alle Logge, inscrit au cadastre comme suit:

«In Comune di Carbonate, nel complesso immobiliare denominato «I Giardini» in località «La Pinetina», via Alle Logge, appartamento censito in catasto fabbricati come segue:

- Foglio 2, mappale 1961, sub.502, cat.A/2, cl.2, vani 6,5, R.C.Euro 453,19»

Origine de propriété

L'immeuble ci-avant désigné sis à Carbonate, Côme, Condominio Valle Verde, Edificio «B» appartient à l'apporteur aux termes d'un acte d'acquisition reçu par le notaire Massimo Caspani de Como le 5 septembre 1994, numéro 24708/7646 de son répertoire, transcrit à Como le 7 septembre 1994, n° 14764/10305

L'immeuble ci-avant désigné sis à Carbonate, Côme, Complesso immobiliare «I Giardini», localité «La Pinetina», via Alle Logge, appartient à l'apporteur aux termes d'un acte d'acquisition reçu par le notaire Antonio Trezza de Milan, le 24 mars 1999, numéro 52722/8443 de son répertoire, transcrit à Como le 21 avril 1999, n° 7841/5337,

Evaluation

Les prédits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société MAZARS S.A. de Luxembourg, en date du 27 mai 2004,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Le rapport du réviseur incluant le rapport de l'architecte Claudio Galliano, domicilié à Via Napo Torriani n° 6 à Milan, ainsi que les déclarations du notaire Alessandra Zizanovich de Bollate, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les apports prédésignés, faits par Mme Colombo et M. D'Imporzano, ont eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1. Les immeubles sont apportés dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

2. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre l'apporteur.

3. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

4. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant les immeubles apportés, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

5. Les apports sont fait sous la garantie légale, quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

Déclaration des apporteurs

Aux fins de satisfaire aux prescriptions légales italiennes, les susdits apporteurs des susdits immeubles déclarent en outre renoncer à tous droits d'hypothèque légale lui revenant conformément aux dispositions de l'article 2817 du code civil italien.

Les apporteurs s'obligent à signer tous documents nécessaires, notamment en vue de permettre à la société MIRES S.A. de rendre le présent apport opposable aux tiers par la transcription du présent acte dans les registres compétents. A ce sujet, reste annexé au présent acte une déclaration du notaire Alessandra Zizanovich de Bollate, de procéder à la transcription des réception d'une expédition du présent acte.

Ils s'engagent également à régler tous les frais en relation avec la transcription du présent acte partout ou cela sera utile, notamment à Milan.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 8.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Giuseppe D'Imporzano, gérant d'entreprise, né le 7 juin 1941 à Milan, I-Milan, 29, via Melzi d'Eril, Président;

b) Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né à Milano (I), le 10 novembre 1964, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

c) Madame Francesca Docchio, employée privée, née à I-Bergamo, le 29 mai 1971, L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

4. Monsieur Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, né I-Milano, le 4 janvier 1972, Milan, via Camperio 9, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en langue française au comparant, es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Demarinis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 78, case 2. – Reçu 5.757.50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

J. Delvaux.

(049812.3/208/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

SICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 53.786.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048926.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BANDAR HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 51.569.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048927.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AKH LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.981.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049159.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SHAPAN INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 80.423.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048928.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

IIG HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 54.583.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048929.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

INTERNATIONAL DYNALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 53.064.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048930.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AQUA CULTURE LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 90.625.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048932.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MEDINGER, AGENCE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 61.636.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour MEDINGER, AGENCE IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(049124.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

EUROTOURISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.956.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049154.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

A.T.T.C. REGISTRARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.729.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049156.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

C.I. 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.025.

Constituée par-devant le notaire Maître Frank Molitor, en date du 8 mai 2001, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 82.025.

—
Il résulte du conseil d'administration du 17 juin 2004 que:

- le sieur Felix Laplume, maître en droit, demeurant à L-6962 Senningen, 15B, rue de la Montagne, a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement du sieur Claude Muller, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

- le sieur Felix Laplume, préqualifié, a été nommé administrateur-délégué à la gestion journalière de la société en remplacement de la dame Sylvie Muller, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

- Il pourra engager la société avec la co-signature obligatoire d'un autre administrateur du groupe A.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049211.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 79.197.

—
La société FIN-CONTROLE S.A. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes suivant lettre de démission du 15 juin 2004 avec effet immédiat.

FIN-CONTROLE S.A.

R. Peiffer / P. De Graeve

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049263.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

POZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.796.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue avec effet au 5 décembre 2003 entre HALSEY GROUP, S.à r.l. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de domiciliataire et POZZO INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, en qualité de société domiciliée, a été terminée le 10 juin 2004 suite à la liquidation de la société POZZO INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour POZZO INTERNATIONAL S.A.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Domiciliataire

K. Segers / C. Gammal

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(049285.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

POZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.796.

—
Les comptes de clôture au 10 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05470, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049284.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

DOLLMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.703.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049158.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

EWALD GIEBEL-LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 17.870.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05943, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 juin 2004.

Pour EWALD GIEBEL-LUXEMBURG, GmbH

H. Neiens / A. Feiereisen

Chef des services financier & administratif / Administrateur Directeur

(049313.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

KoSa CAPITAL INVESTMENTS S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 100.607.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049161.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.231.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.231, constituée suivant acte reçu le 17 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 du 1^{er} avril 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 10 août 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 207 du 6 février 2002, et en date du 8 mai 2002, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1163 du 2 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 900 (neuf cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par l'émission de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et émises avec une prime d'émission globale de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros), qui sera affectée à une réserve libre distribuable.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), par l'émission de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros), qui sera affectée à une réserve libre distribuable.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire actuel a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 100 (cent) actions nouvelles la société FINANTIA - Compagnia Finanziaria Società Anonima per Azioni, ayant son siège social Via XXVIII Luglio, 218, Borgo Maggiore Centro Poliedro, République de San Marino.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite la société FINANTIA - Compagnia Finanziaria Società Anonima per Azioni, prénommée, représentée par Monsieur Rémy Meneguz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

a déclaré, par l'intermédiaire de son représentant, souscrire aux 100 (cent) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Meneguz, G. Vittore, A.-M. Primiceri, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 74, case 2. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J. Elvinger.

(049431.3/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

COCOON FLAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 56.799.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COCOON FLAT S.A., avec siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 6 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 33 du 28 janvier 1997.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 56.799

L'assemblée est ouverte à 14.40 heures, sous la présidence de Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59 Kerkhofstraat

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, apprentie, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ivan Desmet, commerçant, demeurant à SW18 4QB Earlsfield London, 20A, Penwith Road

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

2. La conversion du capital en euros et la modification subséquente de l'article cinq alinéa premier des statuts:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87 EUR).»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital en euros et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87 EUR).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: I. Desmet, J. Kiffer, W. Francken, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2004, vol. 318, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juin 2004.

A. Holtz.

(049331.3/2724/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

COCOON FLAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 56.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(049334.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

ACTARIS METERING SYSTEMS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.222.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049148.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 29.745.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 10 juin 2004 à 11.00 heures

Résolutions

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes GRANT THORNTON pour une durée d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049214.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

APW FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.269.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049150.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

OBERHEIM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.
R. C. Luxembourg B 47.928.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Capellen le 29 octobre 2001

Le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'assemblée générale du 17 octobre 2001, délègue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à:

Monsieur Alain Germlon, Chief executive officer, demeurant 17, avenue Fernand Levèvre, F-78300 Poissy et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Il portera le titre de Président Administrateur-Délégué.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04072. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049244.4/3842/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

UBP MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.045.

Nouveau prospectus daté de juillet 2004

Il résulte de résolutions du Conseil d'Administration de UBP MONEY MARKET FUND prises avec effet au 1^{er} juillet 2004 qu'un nouveau prospectus daté de juillet 2004 sera émis pour enregistrer les changements suivants apportés au prospectus daté de février 2004.

- Changement de banque dépositaire:

Le Conseil d'Administration de UBP MONEY MARKET FUND a désigné comme nouvelle banque dépositaire UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en lieu et place de CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Tous les frais liés au changement de banque dépositaire seront à charge du promoteur de UBP MONEY MARKET FUND.

- Changement d'agent administratif, agent enregistreur et de transfert et agent domiciliaire:

Le Conseil d'Administration de UBP MONEY MARKET FUND a désigné comme nouvel agent administratif, agent enregistreur et de transfert ainsi qu'agent domiciliaire, UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en lieu et place de CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. En conséquence, le siège de UBP MONEY MARKET FUND sera transféré à cette nouvelle adresse.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., dans sa fonction d'agent administratif et agent enregistreur et de transfert pourra avoir recours pour tout ou partie de ses attributions aux services de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION («EFA») société anonyme, établie à Luxembourg.

Changement de gestionnaire:

Le conseil d'Administration de UBP MONEY MARKET FUND a entériné le changement de gestionnaire de la SICAV: UNION BANCAIRE PRIVEE, 96-98, rue du Rhône, CH-1211 Genève 1, en lieu et place de UBP GESTION INSTITUTIONNELLE, 8, rue Robert-Etienne, Case Postale, CH-1211 Genève 1.

Le nouveau prospectus daté de juillet 2004, pourra être obtenu gratuitement au nouveau siège de UBP MONEY MARKET FUND, 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration de UBP MONEY MARKET FUND

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05619. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049253.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

JBB ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.380.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049153.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LITTLE ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.246.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049287.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

LITTLE ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.246.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049293.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SOFICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour la société

Signature

(049326.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

AUTO-COMMERCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70, rue de l'Europe.
R. C. Luxembourg B 52.295.

Par ordonnance exécutoire sur minute du 31 mars 2004, Maître Arsène Kronshagen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, a été nommé administrateur provisoire de la S.à r.l. AUTO-COMMERCIAL avec la mission de gérer et d'administrer la société selon les lois et usages du commerce pendant une période de six mois.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Kronshagen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049327.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

D&B CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 83.025.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour la société

D&B CONSTRUCTIONS S.A.

D. Pichler-Lamparski

Administrateur

(049372.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

LUX. V.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 98.786.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2004 du Conseil d'Administration

Les administrateurs ont décidé à l'unanimité d'appeler à la fonction de deuxième administrateur-délégué Madame Isabelle Matusiak-Borde, négociante, demeurant à 105, rue des Carrières, F-57070 Metz, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049330.3/1051/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS SILVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.136.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049166.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

QG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.764.

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QG S.A., ayant son siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.764, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 16 février 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 4 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Nasri, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Richon, employé privé, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre-Yves Flandroit, administrateur de sociétés, demeurant à B-Marcinelle.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II et modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Nasri, T. Richon, P.-Y. Flandroit, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2004, vol. 427, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049378.3/242/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

QG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 77.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049381.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

TANATOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.284.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, les 7 et 10 juin 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: TANATOS INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 26 mai de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A., prédésignée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	499
2.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2004, vol. 885, fol. 70, case 11. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(049641.3/239/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

FIPARIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 45.343.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 8 juin 2004

- L'Assemblée accepte la démission de M. Paul Albrecht de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2003 et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mlle Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg, avec effet au 31 décembre 2003.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. René Brenac, Libreville (Gabon)
- M. Robert Boutonnet, Libreville (Gabon)
- M. Christian Kerangall, Libreville (Gabon)

Commissaire aux Comptes:

- Mlle Geneviève Baué, Senningerberg (GDL)

Pour extrait conforme

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049333.3/032/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.712.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. Paul Schmit, président
- M. Charles Klein, vice-président
- Mme Claude Wagener, administrateur
- M. Fernand Pesch, administrateur
- M. Jeannot Waringo, administrateur
- M. Gilbert Meyer, administrateur
- M. Georges Molitor, administrateur

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, est nommée commissaire aux comptes la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOCIETE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049390.3/1261/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MAARIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.218.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049425.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MAARIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.218.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049427.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

FIPARIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 45.343.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049336.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

FORTUNE CHAUSSURES EUROPEENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 85.315.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049339.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

STINTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.595.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour la société

STINTEC S.A.

F. Lamparski

Administrateur

(049374.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.803.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HORIZON HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 9.803, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 24 du 21 février 1972.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 4 janvier 1999, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 704 du 22 septembre 1999.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia Weicker, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Didier, L. Weicker, E. Lebeau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049862.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.572.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(049432.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.543.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049462.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.543.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.543.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049453.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

C.I.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.623.200.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 85.415.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

L'associé unique a accordé décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signatures.

(049451.3/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BENNY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juillet 2003

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour BENNY INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049541.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

YARKAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.315.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier juin.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff,

ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

YARKAN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille cent euros (EUR 7.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2004, vol. 898, fol. 44, case 2. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2004.

F. Kessler.

(050004.3/219/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

PIZZA EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 71.132.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049460.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MALLORU VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.314.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois juin.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Mariano Pireddu, Entrepreneur, demeurant à I-09170 Oristano, 46, Piazza Roma, ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. La société MALLORU SpA, dont le siège social est à I-09170 Oristano 46, Piazza Roma, ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

MALLORU VENTURES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Mariano Pireddu, préqualifié, une action	1
- La société MALLORU SpA, préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2004, vol. 898, fol. 45, case 12. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2004.

F. Kessler.

(050006.3/219/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

ATMOSFAEHR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.790.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 mars 2004 à Luxembourg

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet au 10 mars 2004 d'anciennement 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg à maintenant 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

ATMOSFAEHR S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049495.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 73.376.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(049496.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

IBERCONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 69.753.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 février 2001

Le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Carlos Manuel Casado Das Neves, demeurant à Moscavide - Lourdes (Portugal);
- M. Jorge Manuel Rafoto Loureiro, demeurant à Santo Antonio Dos Olivais - Coimbra (Portugal);
- M. Joaquim Manuel Nogueira Laureano Fresco, demeurant à S. Martinho do Bispo - Coimbra (Portugal);
- M. Venancio Manuel Do Carmo Silva, demeurant à Santa Maria Dos Olivais - Lisboa (Portugal);
- Mme Paula Cristina Galvao Dos Santos Garrido Carrasquero Da Silva, demeurant à Santo Antonio Dos Olivais - Coimbra (Portugal);
- M. Pablo Sanchez, demeurant à L-5751 Frisange, rue Robert Schuman, n° 28;

Commissaire:

IBERLUX, S.à r.l. ayant son siège social à L-5751 Frisange, rue Robert Schuman, n° 35 pour une période de 3 ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

IBERCONSEILS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049539.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

CHAMELLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 65.069.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 août 2003

- Messieurs Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, et Sergio Chiarini, commercialista, né le 25 juillet 1949 à I-Montichiari (BS), demeurant à I-46040 Cavriana (MN), 2/B Via Monte Gallo, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Le mandat de HIFIN S.A., commissaire aux comptes n'est pas, à sa demande, reconduit. La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour CHAMELLE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049538.3/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SOJAC DISTRIBUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 50.456.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(049500.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

NEUENFELDE NAVIGATION A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 82.143.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05590, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

NEUENFELDE NAVIGATION A.G.

Le Conseil d'Administration

Signature

(049791.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

M.T.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 23.208.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(049503.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BENNY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.618.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049542.3/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

HOME RESTAURANTS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2003.

Signature.

(049547.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BELLE-VUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 30, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 47.532.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049551.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

TIBOON S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen.
H. R. Luxemburg B 55.332.

Auszug aus dem Protokoll zur Versammlung vom 29. Dezember 2003

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. An Stelle von der Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., die das Mandat niederlegt, wird die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, einstimmig zum neuen Abschlussprüfer ernannt.

2. An Stelle von den Herren Polidoor Boon wohnhaft in NL-3352 YJ Papendrecht, Tjaskermolen, 81 und Johannes Berends, wohnhaft in NL-3351 AJ Papendrecht, Veerdam, 31, die das Mandat niederlegen, werden 3 neuen Verwaltungsratsmitglieder einstimmig ernannt:

- Frau Hammer M.J.C. wohnhaft in L-5441 Remerschen, Lassrengen, 3
- Frau Boon Simone A.Y. wohnhaft in NL-RH Zwymdrecht, Afslag, 21
- Frau Tan-A-Kiam Angela M. wohnhaft in NL-3352 XE Papendrecht, Paltrokmolen 35

Verwaltungsrat

- Herr Otto Timmermann wohnhaft in NL-3352 Papendrecht, Paltrokmolen, 35, Administrateur-Délégué
- Herr Olivier Berend Timmerman wohnhaft in NL-3352 XE Papendrecht, Paltrokmolen, 3

- Frau Hammer Maria Johanna Catharina, wohnhaft in L-5441 Remerschen, Lassrengen, 3
- Frau Boon Simone A.Y. wohnhaft in NL-3331 RH Zwijndrecht, Afslag, 21
- Frau Tan-A-Kiam Angela M. wohnhaft in NL-3352 XE Papendrecht, Paltrokmolen, 35

Kommissar:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers werden für 6 Jahre verlängert und enden bei der Generalversammlung im Jahr 2009.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049549.3/680/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

IMFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.876.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(049536.3/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

IMFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.876.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(049482.3/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

IMFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.876.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(049480.3/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

IMFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.876.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2003

- Monsieur Pierre Cobac, administrateur de sociétés, né le 23 février 1949 à F-Paris, dont l'adresse professionnelle est 119, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt, la société IMMOBILIERE HOTELIERE, inscrite au greffe de Nanterre sous numéro n° 784335333, ayant son siège social au 119, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt, et la société SO-CIF, SOCIETE CENTRALE IMMOBILIERE ET FONCIERE, inscrite au greffe de Nanterre sous le numéro n° 542095146, ayant son siège social au 119, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt, sont nommés administrateurs, en remplacement de Messieurs Henri C. Van Zeveren, Clément Vaturi, et Joël Vaturi, pour un terme statutaire de 6 ans, prenant fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.178, ayant son siège social au 5, boulevard

de la Foire, L-2013 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme
Pour *IMFIN LUXEMBOURG S.A.*
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049479.3/696/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

W.A.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.827.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AR03822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2004.

Signature.

(049627.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

GDL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.600.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049659.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

TOPSTAR SHIPPING AND TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 92.988.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05652, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049688.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

TOPSTAR SHIPPING AND TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 92.988.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 28 mai 2004 que Monsieur Dragan Perovic, Administrateur de la société, a été nommé:

- Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat
- Administrateur délégué pour la durée de son mandat.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049691.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

OPTIQUE W & P, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 67, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 101.321.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatre juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Joseph Nicolas Poensgen, opticien, né à Esch-sur-Alzette, le 05 décembre 1966, demeurant à L-4993 Sanem, 73, Cité Schmiedenacht;

2.- Monsieur Marco Julien Nicolas Wagner, opticien, né à Luxembourg, le 22 avril 1964, demeurant à L-4993 Sanem, 71, Cité Schmiedenacht.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

OPTIQUE W & P, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'optique, ainsi que la vente de tous les articles de la branche et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Pierre Joseph Nicolas Poensgen, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Marco Julien Nicolas Wagner, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Pierre Joseph Nicolas Poensgen, opticien, né à Esch-sur-Alzette, le 05 décembre 1966, demeurant à L-4993 Sanem, 73, Cité Schmiedenacht.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Marco Julien Nicolas Wagner, opticien, né à Luxembourg, le 22 avril 1964, demeurant à demeurant à L-4993 Sanem, 71, Cité Schmiedenacht.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4011 Esch-sur-Alzette, 67, rue de l'Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. Poensgen, M. Wagner, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2004, vol. 898, fol. 42, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2004.

F. Kessler.

(050067.3/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

MODERN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.783.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049674.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MODERN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2004 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane est confirmé.

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049680.3/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.
